



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune Les Moitiers d'Allonne

L'arrêté n° A025_2024 en date du 14 Juin 2024 prescrit la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune Les Moitiers d'Allonne ayant pour objet la modification de la zone UC (art 12) du règlement écrit limitant l'imperméabilisation des sols, la création d'un terrain mutualisé pour une aire de stationnement, une place du marché et un accès à un gîte. Le reclassement des parcelles OA 1055 et 1056 de la zone 1AU au secteur UC seront aussi inclus.

En exécution de la délibération n°DEL2024_116 en date du 08 Octobre 2024 fixant les modalités de la mise à disposition du public de cette modification, le dossier de modification et le registre ouvert pour recevoir les observations du public seront mis à disposition du public **à compter du Mercredi 06 Novembre au Vendredi 06 Décembre 2024 inclus**, aux adresses suivantes à leurs horaires habituels d'ouverture :

- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, Hôtel Atlantique – Boulevard Felix Amiot, BP 60250, 50102 Cherbourg-en-Cotentin ;
- A la mairie de la commune, 9 Rue des Trois Forges, 50270 Les Moitiers d'Allonne ;
- Par voie électronique, le lien sera précisé sur le site internet de la communauté d'agglomération <http://www.lecotentin.fr>.

Les observations éventuelles peuvent aussi être adressées par courrier à la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'adresse mentionnée ci-dessus.